

# Formation "Chargé(e) de Projets en Médiation par l'Animal"

**Formation reconnue par l'État débouchant sur un diplôme de Niveau V (Bac+2)**

*JORF n°0295 du 21 décembre 2018 texte n° 63*

*Enregistrement RNCP – N° 31943 - arrêté du 17 décembre 2018*

Ce diplôme est également reconnu dans l'ensemble des pays européens

**Code CPF 305057**

Évolution du placement des titulaires de la certification sur les trois dernières promotions 2019-2020-2021

**Insertion professionnelle** globale (tous métiers confondus) : 100%

**Insertion dans l'emploi visé : 88%** (234 sur 265 certifiés)

**Taux de retour à l'emploi : 147 demandeurs d'emploi certifiés sur 155 au total exercent aujourd'hui le métier de chargé de projet en médiation par l'animal (en salariat ou en indépendant) soit 95% des certifiés qui étaient inscrits à Pôle Emploi, les 5% restants ont trouvé un emploi sans rapport avec la certification.**

**Taux de pérennité de l'emploi : l'ensemble des certifiés dans l'emploi visé 6 mois après la sortie sont toujours dans l'emploi visé de chargés de projet en médiation par l'animal actuellement.**

La certification permet donc :

**Un excellent taux de retour à l'emploi**, grâce à ces résultats encourageants Pôle Emploi et plusieurs régions nous confient la formation-certification de publics fragiles (demandeurs d'emploi dont beaucoup en longue durée). Cette confiance est renouvelée depuis plusieurs années.

La certification permet également **la reconversion de personnes en fin de carrière.**

**La pérennité de l'activité professionnelle** en cas de création d'entreprise.

Analyse globale des placements dans les 6 mois après l'octroi de la certification professionnelle

Promotion	Nombre total de titulaires de la certification	Nombre de titulaires exerçant principalement les activités visées par la certification
2019	92	82
2020	96	85
2021	77	67

Données à 1 à 2 ans d'activité :

Promotion	Nombre total de titulaires de la certification	Nombre de titulaires exerçant principalement les activités visées par la certification	Rémunération brute annuelle moyenne des titulaires exerçant les activités visées	Taux de progression de la rémunération
2019	92	82	27.818	+ 42%
2020	96	85	30.552	+ 49%

On note la pérennité de l'activité de médiation par l'animal passé 2 ans d'exercice professionnel.

L'augmentation de rémunération moyenne s'explique par l'augmentation du chiffre d'affaires entre la création d'entreprise et la situation actuelle. Une fois installé le certifié propose ces prestations à des structures d'accueil qui lui recommandent régulièrement des programmes de médiation. Cette fidélisation de clientèle lui permet de prospecter d'autres établissements et ainsi de développer le chiffre d'affaires.